COMMUNE DE L'ABBAYE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ◆ "DANGERS NATURELS"

Approuvé par la Municipalité de l'Abbaye dans sa séance du .....

Le Syndic : Christophe BIFFARE — Le Secrétaire : Laetitia NICOD

Soumis à l'enquête publique du ..... au .....

Le Syndic : Christophe BIFFARE — La Secrétaire : Laetitia NICOD

Adopté par le Conseil communal de l'Abbaye dans sa séance du .....

Le Président : Hugues VUILLEUMIER — La Secrétaire : Clémentine BOEDENMANN

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur constatée par le Service compétent, le .....

vallotton et chenard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 7 octobre 2024

1800 - 60 - 1L 1800_abbaye_Preavisnaud_v16_enquete_pub.vsc

LÉGENDE

échelle 1:5'000

périmètre du plan d'affectation communal

géologique G1
géologique G2
hydrologique H1
géologique G1 + hydrologique H1
géologique G1 + géologique G2

a titre indicatif

limite communale
forêt
lac, cours d'eau

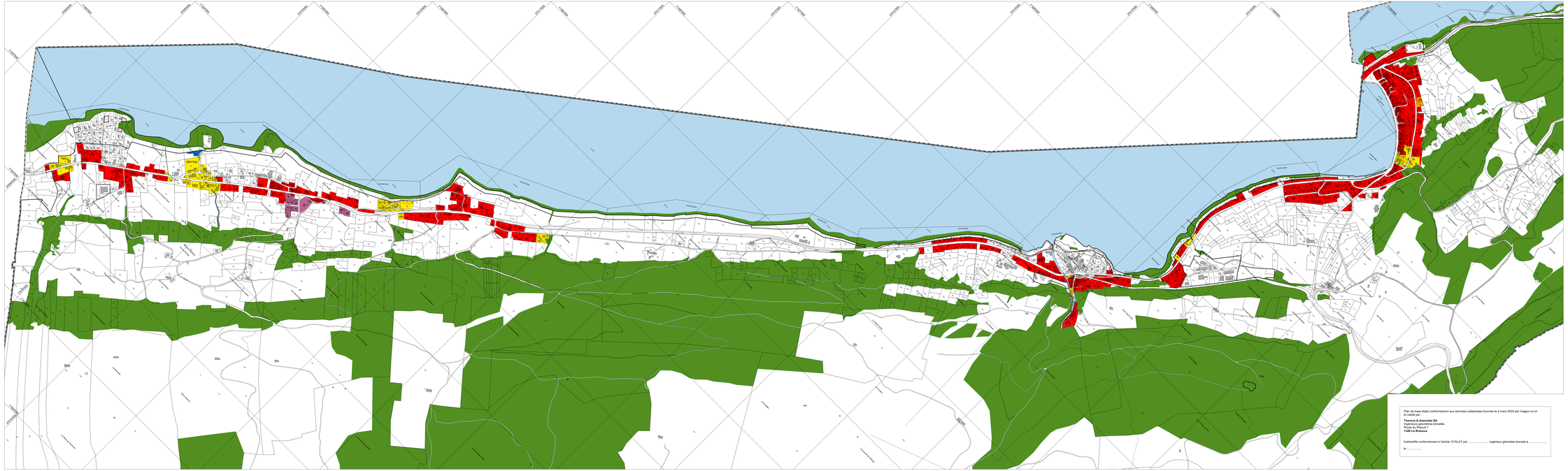
Le Brassus
Le Pont
Le Sentier
Le Lieu
Le Chenit
Le Solliat
Le Crêt
Le Chalet-à-Gobet
Le Rocheret
Le Cerneux-Veusil
Le Cerneux-Péquignot
Le Bémont
Le Pontet
Le Lieudit
Le Chaffe
Le Chaffe-Dessus
Le Chaffe-Dessous
Le Chaffe-Derrière
Le Chaffe-Devant
Le Chaffe-Dessus-Derrière
Le Chaffe-Dessus-Devant
Le Chaffe-Dessous-Derrière
Le Chaffe-Dessous-Devant
Le Chaffe-Derrière-Devant
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessus-Derrière-Devant-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Dessous-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous
Le Chaffe-Derrière-Devant-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous-Dessus-Dessous